

SOMMAIRE

1. MOT DE BRUNO VERGOBBI, DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE
2. MOT DE M. OLIVIER GIRARD, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE
3. UN NOUVEAU SIEGE EN DEBUT D'ANNEE 2014

Pour tout renseignement :

- relatif à la desserte en eau et à l'entretien :
SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE (SCP)
TEL. : 04 92 72 30 08
FAX : 04 92 72 00 14

- relatif aux redevances, aux engagements, aux demandes d'autorisation,.... :

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE (ASCM)

TÉL. : 04 92 74 39 34

FAX : 04 92 73 21 30

E-mail : info@canaldemanosque.com

www.canaldemanosque.com

MOT DE M. BRUNO VERGOBBI, DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE

«A compter du 1^{er} janvier 2014, la SCP n'assurera plus l'exploitation et l'entretien du canal de Manosque pour le compte de l'ASCM qui aura dorénavant en charge l'intégralité de sa gestion. Sept des collaborateurs de la Société rejoindront ainsi l'association syndicale en apportant leur expérience et leur savoir-faire dans l'exploitation du canal de Manosque.

Depuis les années 1980, une collaboration étroite entre l'ASCM et la SCP aura permis d'engager d'importantes actions de modernisation des périmètres « pression » et « gravitaire », grâce à un programme d'investissements réalisé par la SCP dans le cadre de ses missions et parallèlement par l'ASCM dans le cadre d'un contrat de canal ambitieux, l'exploitation de l'ensemble étant assurée par la SCP.

Une page se tourne avec la reprise par l'ASCM des missions d'exploitation déléguées à la SCP : c'est sans doute une très bonne évolution pour l'association syndicale qui se dote des moyens de mieux maîtriser son avenir, et celui du canal.

La SCP continue, de son côté, sa route. En exerçant d'abord son métier d'aménageur et exploitant du service de l'eau dans le périmètre de la concession régionale du canal de Provence, et en particulier dans ses réseaux au sud de Manosque.

Bien sûr la SCP, qui est aussi une société d'ingénierie, restera à la disposition de l'ASCM pour des prestations éventuelles, comme elle l'est vis-à-vis de nombreuses associations syndicales de notre Région avec lesquelles elle travaille aujourd'hui dans un climat de respect et de confiance, à l'image des relations que nous avons bâties ensemble.

J'espère que toutes et tous y trouveront leur compte, confort pour les usagers, équilibre budgétaire pour le canal de Manosque, pour que chacun puisse toujours s'occuper à "cultiver son jardin". »

Bruno VERGOBBI,
Directeur Général de la SCP

MOT DE M. OLIVIER GIRARD, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE

« Une modification majeure dans la gestion du service public assuré par l'ASCM va intervenir à partir du 1^{er} janvier 2014 : la reprise en régie directe par l'ASCM des missions d'exploitation et d'entretien des ouvrages.

Elle est le résultat de la politique mise en œuvre par l'ASCM à partir de 2004 pour mieux maîtriser son avenir. L'ASCM s'est tout d'abord employée à se réaffirmer et à reprendre en main des obligations qu'elle avait délaissées : ouverture d'un local et acquisition de matériels, création d'un logo, information des adhérents, adoption de statuts et d'un règlement de service, mise en conformité avec le code des marchés publics, amélioration de la gestion des travaux et mise en place de collaborations avec les communes. L'ASCM a ensuite entamé une reprise en régie progressive des missions confiées en 1977 à la SCP. Ainsi, au 1^{er} janvier 2010, l'ASCM a repris en régie directe les relations avec les adhérents, la tenue à jour des rôles et la facturation et, au 1^{er} janvier 2011, l'élaboration du tour d'eau. Les missions d'exploitation et d'entretien des ouvrages seront les dernières reprises.

C'est l'ASCM qui assurera donc directement à partir du 1^{er} janvier 2014 ces missions publiques avec ses propres moyens humains, techniques et financiers.

Elles se traduisent notamment par la mise en eau des ouvrages, la mise en œuvre du tour d'eau, la

surveillance générale, la régulation des débits, le nettoyage des ouvrages particuliers, le curage, le désherbage, le débroussaillage, le remplacement de pièces, les vidanges et les purges.

Cette reprise en régie est surtout sensible sur le plan social en raison du transfert des aygadiers. Conscient des questions qu'il soulève et du changement fondamental qu'il constitue pour ces agents, j'ai souhaité que les modalités soient mûrement réfléchies et pleinement partagées avec la SCP et avant tout avec les agents concernés.

Cette reprise nécessite un travail préparatoire conséquent.

Une révision de l'organisation de l'ASCM a été engagée afin de mettre en place un organigramme, d'adopter des conditions salariales, d'amender le règlement du personnel et d'élaborer de nouveaux contrats de travail.

L'ASCM doit aussi répondre aux besoins identifiés. Au cours du 1^{er} trimestre 2014, le siège de l'ASCM déménagera dans de nouveaux locaux situés dans la zone d'activité de La Carrière à Volx. Un autre point important est le renforcement des moyens techniques.

De plus, des prestations, telles que le débroussaillage et le curage, devront être externalisées.

Enfin, la gestion de la fin du contrat d'affermage avec le délégataire nécessite la transmission des informations qu'il détient. A ce titre, je remercie les interlocuteurs de la SCP pour leurs échanges de qualité en cette période transitoire.

La SCP restera de toute évidence pour l'ASCM un partenaire important. Tout d'abord, en raison de la proximité de ses réseaux, qui peut conduire à de nouvelles collaborations, et aussi du service de transport d'eau en vue d'alimenter les prises de certains de ses réseaux qui sont situées sur le canal principal. Egalement, car l'ASCM continuera de consulter la SCP, en tant que société d'ingénierie conseil, au même titre que les autres bureaux d'études, lors des mises en concurrence qu'elle sera amenée à effectuer pour des missions de maîtrise d'œuvre, d'études et d'analyses d'eau.

Ce n'est pas sans inquiétude que j'ai engagé et que je porte, avec l'ensemble du conseil syndical, ce projet de reprise en régie impliquant d'importants changements. J'espère qu'elle répondra aux objectifs espérés de maîtrise des dépenses dans un souci de qualité, de réappropriation de l'ouvrage et de mise en place d'un service de proximité performant au service des adhérents. »

M. Olivier GIRARD,
Président de l'ASCM

UN NOUVEAU SIEGE EN DEBUT D'ANNEE 2014

Comme indiqué ci-avant, la reprise en régie des missions d'entretien et d'exploitation conduit l'ASCM à se doter d'un nouveau siège afin d'accueillir et de pouvoir être en mesure de mener à bien l'ensemble des missions qui seront à sa charge.

Après avoir prospecté sur la partie centrale de son périmètre entre La Brillanne et Sainte Tulle au cours de l'année 2011, l'ASCM a mis une option début 2012 sur un bâtiment existant situé zone artisanale de La Carrière à Volx, alors propriété de la mairie et précédemment occupé par l'entreprise GULLIVER.

Parallèlement, l'ASCM a procédé au cours de l'année 2011 à une mise en concurrence pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de locaux. Le groupement constitué du cabinet d'architecte ATELIER 4 et des bureaux d'études ADRET et MILLET a été retenu.

Diverses solutions de réaménagement ont été étudiées, chiffrées et discutées. L'organisation dudit bâtiment ne permet pas de conserver l'existant. Au vu des conclusions des études, l'ASCM a décidé en mai 2012 d'établir son nouveau siège dans ce bâtiment, de conserver

uniquement le gros œuvre et d'aménager entièrement l'espace intérieur.

Le Syndicat a alors délibéré le 06 juin 2012 pour acquérir ledit bâtiment pour un coût de 240 200 € et a invité le maître d'œuvre de l'opération à réaliser l'étude de projet et l'assistance pour la passation des contrats de travaux.

Par ailleurs, l'ASCM a envisagé d'étudier la mise en place d'un système de chauffage par une pompe à chaleur eau/eau. Ainsi, une grande part de la production de chaleur et d'eau chaude fournie est d'origine renouvelable, permettant un coût de fonctionnement compétitif. Une étude de faisabilité technique et financière, financée à hauteur de 70 % par l'ADEME, a été effectuée au cours du 1^{er} semestre 2013 par les bureaux d'études ADRET et TETHYS HYDRO choisis suite à un appel d'offres. Les résultats des travaux de forage, de recherche d'eau, des essais de pompage et de réinjection ont été concluants et l'ASCM a alors décidé d'équiper les forages d'une pompe immergée et de les raccorder au réseau de fonctionnement d'une pompe à chaleur à installer.

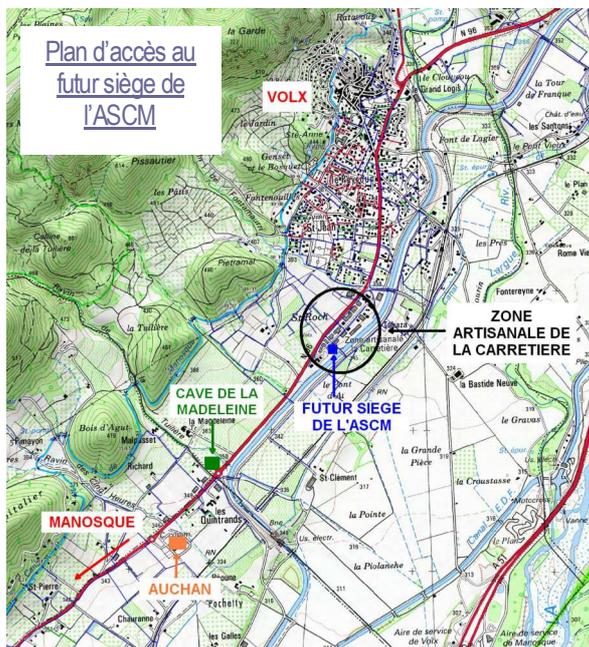
Suite à la constitution du dossier de consultation des entreprises pour les travaux de réaménagement, à l'appel public à la concurrence

et à l'analyse des offres, les entreprises suivantes, dont la majorité sont basées à Manosque ou dans les communes avoisinantes, ont été retenues en date du 12 juillet 2013 :

- Lot 1 – Gros œuvre, maçonnerie, VRD : SARL BATISSEURS NORD SUD
- Lot 2 – Isolation extérieure par bardage, couverture, ossature bois : SB CHARPENTES
- Lot 3 – Menuiseries extérieures alu – porte sectionnelle : KALIA
- Lot 4 – Menuiseries intérieures bois : KALIA
- Lot 5 – Cloisons, doublages et faux-plafonds : AC-TEC
- Lot 6 – Revêtements de sols / faïences : GAMBA
- Lot 7 – Peinture : CUILLERIES
- Lot 8 – Plomberie sanitaire, VMC, chauffage PAC : D'ANGELO
- Lot 9 : électricité, courants faibles : PES

Le cabinet BRACHET a été retenu pour assurer la mission de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).

Les travaux, d'un montant total de 359 685 € HT, ont débuté le 26 août 2013. La durée a été estimée à 5 mois. Le déménagement devrait donc avoir lieu au cours du 1^{er} trimestre 2014.



Plan d'accès au futur siège de l'ASCM

Notez !

La date effective d'entrée dans le nouveau siège sera indiquée sur le site Internet de l'ASCM lorsqu'elle sera connue : www.canaldemanosque.com.

Le standard téléphonique de l'ASCM restera inchangé (04 92 74 39 34).

Bâtiment, avant travaux, acquis par l'ASCM zone artisanale La Carrière à Volx dans lequel sera installé son futur siège.



TRAVAUX sur l'hiver 2013/2014

L'ASCM a engagé les deux programmes de travaux suivants :

- Un programme de réhabilitation de 9 aqueducs qui présentent des désordres, dont l'aqueduc de la Magdeleine représentée sur la photo ci-contre et qui traverse le ravin de la Tuilière entre Volx et Manosque,
- La 2^{ème} tranche de modernisation de la desserte en eau brute à Manosque avec passage d'une desserte gravitaire à une desserte basse pression.

Le CHOMAGE du canal principal

Le canal principal sera mis à sec du **12 novembre 2013 au 03 février 2014**. Une coupure de quelques jours est également programmée du 21 au 25 octobre. Si vous prélevez l'eau directement dans le canal maître, pensez à retirer vos installations dès la mise à sec hivernale du canal pour permettre l'entretien des berges. Si vous bénéficiez d'une borne d'arrosage sous pression, veillez à la purger et à la protéger du gel.

